



## Taxe revente résidence secondaire

-----  
Par AlexBra

Bonjour,

Voilà ma situation :

J'ai quitté ma résidence principale en avril 2023 pour aller vivre en Martinique.

Je suis de retour en métropole en août 2023.

Je n'ai donc pas habité la maison 4 mois.

Est ce qu'il est possible de vendre aujourd'hui sans avoir les 30% de taxe sur la plus value (maison a doublé en valeur prix d'achat) où il faut y habiter ou la désigner comme étant de nouveau ma résidence principale ?

Merci de vos retours.

-----  
Par isernon

bonjour,

pour le trésor public,

- ou était votre résidence principale d'avril 2023 à août 2023 ?

- quelle est votre résidence principale aujourd'hui ?

salutations

-----  
Par AlexBra

J'ai effectué le changement d'adresse.

Ma résidence principale était en Martinique. Et aujourd'hui je suis de retour dans ma résidence principale (celle que je vais vendre) et qui est à Lambersart !

-----  
Par Hibou Joli

Bjr,

Lors de la cession de votre maison de Lambersart le notaire portera dans l'acte qu'elle ETAIT bien votre résidence principale AU JOUR DE LA VENTE. A vous d'avoir les moyens de prouver cette réalité : compteur EDF a votre nom, domiciliation aux impôts à cette adresse, etc

Il n'existe par ailleurs AUCUN délai de détention minimale pour bénéficier de cette exonération.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Au vu de l'enjeu financier, il serait bien de vivre quelques mois dans cette maison, si vous pouvez vous le permettre avant la vente.

Avez-vous l'intention de retourner en Martinique après la vente ?